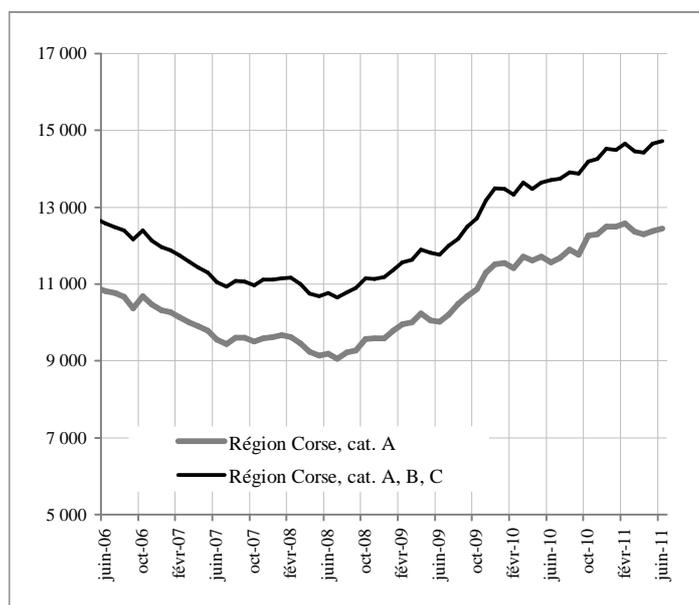


DIRECCTE Corse

DR Pôle emploi Corse

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN CORSE EN JUIN 2011

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs en milliers)**



Fin juin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 12 443 personnes en Corse. Ce nombre augmente de 0,5% par rapport à la fin mai 2011 (+66). Sur un an, il est en hausse de 6,7%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de +1,3% par rapport à la fin mai 2011 (+1,5% sur un an).

En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégories A, B, C s'établit à 14 728 personnes fin juin 2011. Ce nombre croît de 0,5% au mois de juin 2011. Sur un an, il augmente de 7,2%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C croît de 0,6% par rapport à la fin mai 2011 (+4,0% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A et A, B, C

Données CVS	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	11 659	12 377	12 443	0,5%	6,7%
Catégorie B,C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	2 085	2 283	2 285	0,1%	9,6%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	13 744	14 660	14 728	0,5%	7,2%
Catégories D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	1 167	1 234	1 329	7,8%	13,9%
Catégories E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	1 706	1 630	1 646	1,0%	-3,5%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	16 617	17 524	17 703	1,0%	6,5%

Pour mémoire :

France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers

Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 680,4	2 686,8	2 720,4	1,3%	1,5%
Catégorie B,C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)*	1 265,2	1 391,7	1 383,3	-0,6%	9,3%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 945,6	4 078,5	4 103,7	0,6%	4,0%
Catégories D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)*	257,3	228,4	236,8	3,7%	-8,0%
Catégories E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)*	347,9	351,7	352,6	0,3%	1,4%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	4 550,8	4 658,6	4 693,1	0,7%	3,1%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs: Direccte, DR Pôle emploi

* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence.

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)... L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 10 à 12.

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en juin 2011 par rapport à la fin mai 2011 entre +0,3% et +0,8% : Corse du Sud (+0,3%), Haute Corse (+0,8%).

S'agissant de la catégorie A, B, C, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en juin 2011 par rapport à la fin mai 2011 entre +0,5% et +0,4%: Corse du Sud (+0,5%), Haute Corse (+0,4%).

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A en Corse

<i>Données CVS</i>	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse du Sud	5 434	5 865	5 882	0,3%	8,2%
Haute Corse	6 225	6 512	6 561	0,8%	5,4%
Corse	11 659	12 377	12 443	0,5%	6,7%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C en Corse

<i>Données CVS</i>	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse du Sud	6 435	6 983	7 018	0,5%	9,0%
Haute Corse	7 309	7 677	7 710	0,4%	5,5%
Corse	13 744	14 660	14 728	0,5%	7,2%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se stabilise au mois de juin 2011 pour les hommes (+3,5% sur un an) et progresse de 1,0% pour les femmes (+9,7% sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans diminue de 2,5% sur un mois (-0,4% sur un an).

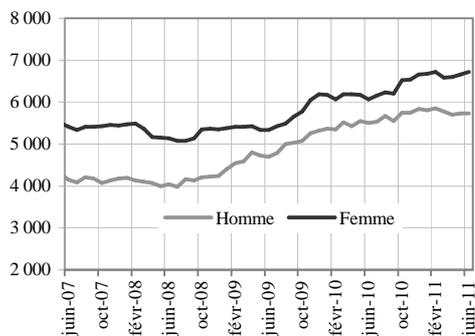
Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans croît de 0,5% sur un mois (+5,3% sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de 3,2% sur un mois (+19,1% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

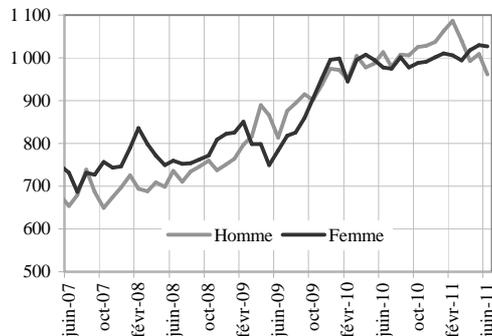
<i>Données CVS</i>	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Hommes	5 532	5 726	5 725	0,0%	3,5%
Femmes	6 127	6 651	6 718	1,0%	9,7%
Moins de 25 ans	1 996	2 039	1 989	-2,5%	-0,4%
Entre 25 et 49 ans	7 623	7 984	8 025	0,5%	5,3%
50 ans et plus	2 040	2 354	2 429	3,2%	19,1%
Hommes de moins de 25 ans	1 014	1 009	961	-4,7%	-5,2%
Hommes de 25 à 49 ans	3 467	3 507	3 549	1,2%	2,3%
Hommes de 50 ans et plus	1 051	1 210	1 215	0,4%	15,6%
Femmes de moins de 25 ans	982	1 030	1 027	-0,3%	4,6%
Femmes de 25 à 49 ans	4 157	4 478	4 477	0,0%	7,7%
Femmes de 50 ans et plus	988	1 143	1 214	6,2%	22,8%
Ensemble de la catégorie A	11 659	12 378	12 443	0,5%	6,7%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directte, DR Pôle emploi

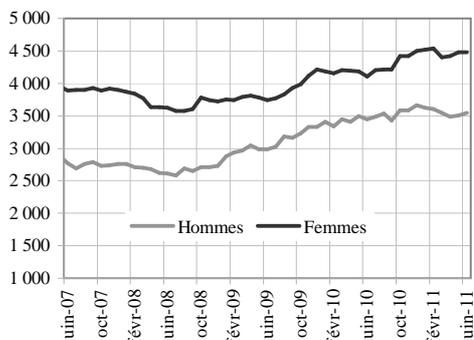
Par sexe (cvs)



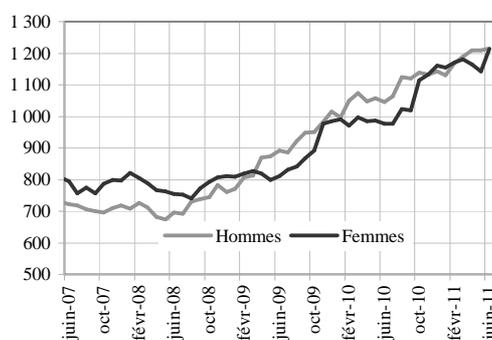
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE Catégorie A, B, C

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C en Corse, le nombre d'hommes augmente de 0,5% en juin (+4,1% sur un an) et le nombre de femmes progresse de 0,4% (+9,7% sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C âgés de moins de 25 ans diminue de 3,0% sur un mois (+0,5% sur un an).

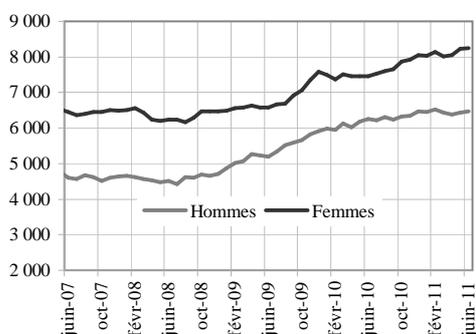
Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans croît de 0,5% sur un mois (+5,6% sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de 3,1% sur un mois (+19,5% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

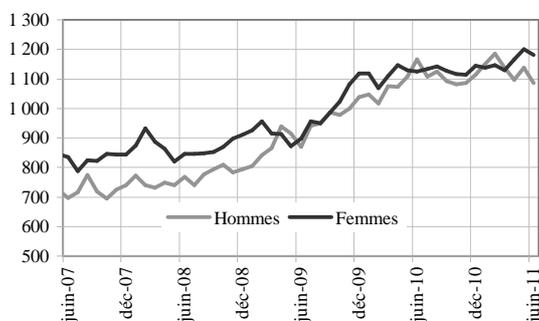
<i>Données CVS</i>	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Hommes	6 220	6 438	6 473	0,5%	4,1%
Femmes	7 524	8 222	8 255	0,4%	9,7%
Moins de 25 ans	2 257	2 338	2 267	-3,0%	0,5%
Entre 25 et 49 ans	9 070	9 522	9 573	0,5%	5,6%
50 ans et plus	2 417	2 800	2 888	3,1%	19,5%
Hommes de moins de 25 ans	1 129	1 137	1 086	-4,4%	-3,8%
Hommes de 25 à 49 ans	3 931	3 971	4 037	1,6%	2,7%
Hommes de 50 ans et plus	1 160	1 330	1 350	1,5%	16,4%
Femmes de moins de 25 ans	1 128	1 201	1 181	-1,7%	4,7%
Femmes de 25 à 49 ans	5 139	5 551	5 536	-0,3%	7,7%
Femmes de 50 ans et plus	1 257	1 470	1 538	4,6%	22,4%
Ensemble des catégories A, B, C	13 744	14 660	14 728	0,5%	7,2%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

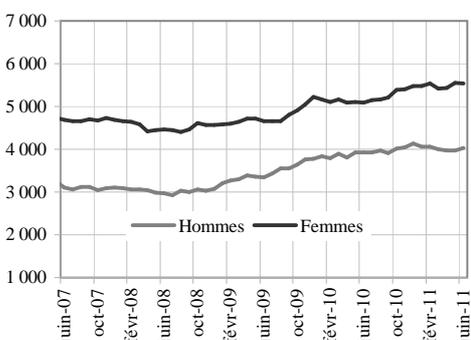
Par sexe (cvs)



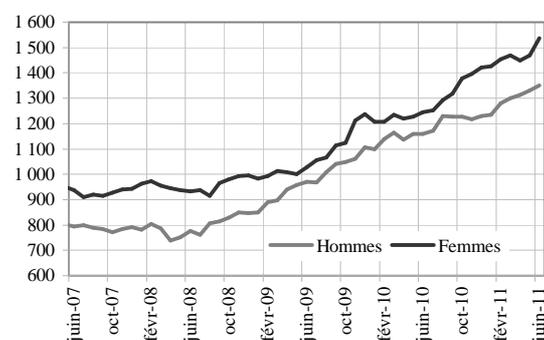
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

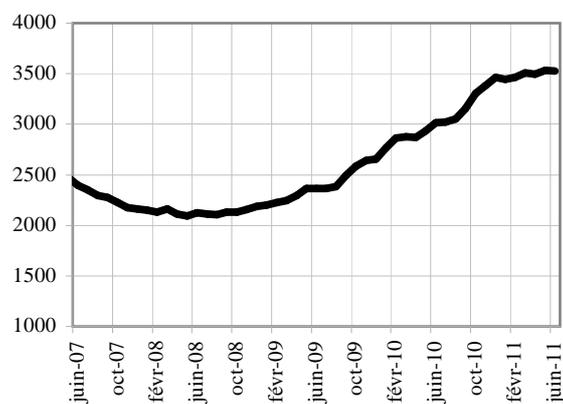
En Corse le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C depuis plus d'un an augmente de 19,0% sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de 3,9% sur un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

<i>Données CVS</i>	Jun 2010	Mai 2011	Jun 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Moins de 1 an	10 777	11 125	11 199	0,7%	3,9%
1 an ou plus	2 967	3 535	3 529	-0,2%	19,0%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	21,6	24,1	24,0	-0,2pt	+2,4pts
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers	1 417,9	1 544,4	1 560,0	1,0%	10,0%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	35,9	37,9	38,0	+ 0,1 pt	+ 2,1 pt

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Corse / Service SEVE, Dares.

Demands d'emploi inscrits depuis plus d'un an (données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

En Corse, les entrées à Pôle emploi en catégorie A, B, C augmentent au cours des trois derniers mois de 0,7% par rapport aux trois mois précédents. Les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (+8,7%), licenciements économiques (+35,9%), démissions (+4,1%) augmentent alors que celles pour fin de missions d'intérim (-43,2%), autres licenciements (-0,7%), premières entrées (-25,8%), reprises d'activité (-18,4%) et autres cas (-0,2%) diminuent.

Parallèlement, les sorties de catégorie A, B, C augmentent en Corse au cours des trois derniers mois de 4,0% par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour reprises d'emploi déclarées (+16,3%), entrées en stage (+2,7%), radiations administratives (+7,1%) et autres cas (+3,2%) augmentent alors que celles pour arrêt de recherche (-4,7%) et cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (-4,4%) diminuent.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants(2)
Corse						
Fins de contrat à durée déterminée	950	1 093	943	42,5%	8,7%	7,1%
Fins de mission d'intérim	10	14	12	0,5%	-43,2%	15,1%
Licenciements économiques (3)	49	60	35	1,6%	35,9%	-8,4%
Autres licenciements	149	173	161	7,3%	-0,7%	9,2%
Démissions	108	126	111	5,0%	4,1%	3,6%
Premières entrées	128	104	82	3,7%	-25,8%	-32,1%
Reprises d'activité	237	198	140	6,3%	-18,4%	-25,2%
Autres cas	764	904	736	33,2%	-0,2%	-1,0%
Ensemble	2 394	2 673	2 220	100,0%	0,7%	-1,0%
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers	488,7	494,4	480,3	100,0%	-0,2%	-2,7%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directcte, DR Pôle emploi

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Juin 2010	Mai 2011	Juin 2011	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants(2)
Corse						
Reprises d'emploi déclarées	718	782	693	31,9%	16,3%	2,4%
Entrées en stage	178	239	203	9,3%	2,7%	9,3%
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite):	153	168	161	7,4%	-4,7%	0,7%
- dont dispenses de recherche d'emploi (DRE)	19	12	10	0,5%	-0,5%	-43,3%
- dont maladies	87	101	101	4,7%	-2,4%	16,3%
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	848	913	697	32,1%	-4,4%	-6,0%
Radiations administratives	245	224	230	10,6%	7,1%	-4,9%
Autres cas	210	224	190	8,7%	3,2%	5,9%
Ensemble	2 352	2 551	2 175	100,0%	4,0%	-0,7%
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers	466,3	450,4	450,8	100,0%	-4,6%	-3,2%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directcte, DR Pôle emploi

(1): Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2): Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

(3): Y compris fin de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRPet de CTP.

5a - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Corse, au mois de juin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 1 441 (soit 14,9% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de juin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 1 642 (soit 13,8% des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 193 au mois de juin 2011 (soit 13,0% des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 306 au mois de juin 2011 (soit 13,3% des sorties en catégories A, B, C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
Corse			
Catégorie A	1 606	1 578	1 441
Catégorie B	121	109	114
Catégorie C	88	98	87
Catégories A, B, C	1 815	1 785	1 642
Catégorie D	141	124	115
Catégorie E	169	178	157
Catégories A, B, C, D, E	2 125	2 087	1 914
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	13,7%	15,1%	14,9%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	13,0%	14,0%	13,8%
<i>Pour mémoire :</i>			
France métropolitaine			
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	18,6%	19,1%	18,7%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	15,4%	15,8%	15,5%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares, Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
Corse			
Demandeurs d'emploi en catégorie A	1 606	1 578	1 441
RSA socle seul	1 356	1 319	1 193
RSA socle et activité	103	97	93
RSA activité seul	147	162	155
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	1 815	1 785	1 642
RSA socle seul	1 413	1 378	1 259
RSA socle et activité	165	157	147
RSA activité seul	237	250	236

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares, Cvs:Directe, DR Pôle emploi

* cf. encadré 1 pour une définition des composantes

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
Corse			
Entrées			
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	199	244	193
Part dans l'ensemble des entrées	12,6%	13,8%	13,0%
Sorties			
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	327	341	306
Part dans l'ensemble des sorties	9,1%	11,5%	13,3%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares, Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Avertissement

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010.
Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi augmentent en Corse, au cours des trois derniers mois de 10,8% par rapport aux trois mois précédents. Cette hausse concerne les offres d'emplois durables (six mois ou plus, +3,0%) et les offres d'emploi non durables (moins de 6 mois, +14,7%).

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi					
<i>Données CVS</i>	Jun 2010	Mai 2011	Jun 2011	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants(2)
Corse					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	676	635	469	3,0%	-24,3%
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	1 060	1 494	1 000	14,7%	14,7%
Ensemble	1 736	2 130	1 469	10,8%	-0,8%
Pour mémoire:					
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	116,7	122,1	117,3	0,9	1,6
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	148,2	161,4	155,0	-2,6	6,6
Ensemble	264,9	283,5	272,3	-1,1	4,4

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Encadré 1 - Sources et définitions

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.